



# **E X T R A I T**

du procès-verbal du Conseil communal de Servion  
présidé par Mme Christine Mueller

## **LE CONSEIL COMMUNAL DE SERVION**

- vu le préavis municipal n° 03-2025 du 22 août 2025,
- entendu le rapport de la commission ad hoc,
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**dans sa séance du 6 octobre 2025, décide :**

- **de créer un Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable,**
- **d'adopter le règlement communal du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable,**
- **de fixer son entrée en vigueur au premier jour du mois suivant son approbation par le Chef du Département en charge du dossier.**

Au vote, cette décision a été acceptée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance du 6 octobre 2025.

**La présidente :**

**Christine Mueller**



**La secrétaire :**

**Svetlana Antenen**